

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 373

présenté par  
Mme Lorho, Mme Thill et Mme Ménard

-----

### AVANT L'ARTICLE 14

À l'intitulé du chapitre I<sup>er</sup> du titre IV, supprimer les mots :

« l'embryon, les cellules souches embryonnaires et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La recherche sur l'embryon, les cellules souches embryonnaires n'est, à l'inverse de la recherche sur les cellules souches pluripotentes induites, pas éthique. Il est donc ici proposé de n'exercer la recherche que sur lesdites cellules IPS.